

Zeitschrift: Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse
Herausgeber: Schweizerische Botanische Gesellschaft
Band: 26-29 (1920)
Heft: 26-29

Vereinsnachrichten: Rapport des vérificateurs de comptes de la Société suisse de Botanique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'économie. Notre fortune est du reste encore fort insuffisante à permettre la publication d'un tome normal du Bulletin, même si 18 de nos membres à l'étranger payaient leurs frs. 355.— de cotisation arriérées. Il nous faut à tout prix de nouvelles ressources et nous osons espérer que nos membres accepteront le sacrifice qui leur est demandé. Il y va de la vie même de la Société, qui ne saurait être assurée que le jour où les Autorités fédérales seront venues à notre secours.

Le Trésorier: Prof. Dr. H. Spinner.

Rapport des vérificateurs de comptes de la Société suisse de Botanique.

Monsieur le Président es Messieurs,

Conformément au mandat qui nous avait été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Société suisse de botanique pour l'exercice 1918—1919. Nous avons pointé tous les postes de recettes et de dépenses avec les pièces à l'appui. Nous avons également vérifié la balance des écritures. Le tout nous a paru dans un ordre parfait. Nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes de Mr. le caissier et de lui en donner décharge, avec remerciements.

Neuchâtel, le 22 août 1919.

Les vérificateurs des comptes:

sig. F. Jordan.

sig. Dr. Eug. Mayor.
